

**PRÉREQUIS**

Aucun

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité.

PUBLIC

La totalité des salariés d'un établissement assujetti au Code du Travail est concernée par cette formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maxi

ACCESIBILITE DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Accessibilité handicap

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Incendie : Articles R4227-28, R4227-39, et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Recommandation : Règle APSAD R6.R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Formateur en prévention des risques professionnels.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est validée après signature de la convention

DELAI D'ACCES

Pour les formations en inter-entreprises, consulter notre planning en ligne, pour les formations en intra-entreprise Calendrier sur demande.

LIEU DE FORMATION

Dans les locaux de l'entreprise

DATES

Calendrier sur demande

TARIFS NETS DE TAXES (non assujetti à la TVA)

Intra-entreprise

Tarif sur devis

CONTACT :

04 42 50 57 80

formation@idea-formation.fr

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposés et nombreux outils pratiques
- Élaboration d'outils de planification
- Études de cas

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection. Ordinateurs, connexion Wifi, imprimante multifonctions. Installations dans notre centre de formation : salles de formation équipées de tables, chaises, mur clair pour la projection, Paperboard et/ou tableau blanc. *Intra-entreprise* - équipements à mettre à disposition :

- Consignes de sécurité de l'établissement
- Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO2 et poudre.

Les extincteurs sont apportés par le formateur ; aucun feu réel ne sera réalisé sur site client.

METHODES ET MODALITES D'ÉVALUATION

En cours de formation, le stagiaire et le formateur valident ensemble les acquis.

- Suivi de la formation

- Feuilles de présence émargées par le(s) ou le(s) stagiaire(s) et le formateur
- Evaluation à chaud en fin de formation
- Evaluation du formateur en fin de formation
- Acquisition des compétences : le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Support de formation publié par un éditeur spécialisé

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation, d'Equipier de Première Intervention.

PÉRIODICITÉ

A définir par l'employeur

Doc438/v1



EQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION – EPI

0,5j - 3,5h

De 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h00

Formation en présentiel

PROGRAMME

Enseignements théoriques

Combustion.
Propagation du feu.
Classes de feu.
Moyens d'extinction.
Procédés d'extinction.
Equipements techniques.
Appareils de lutte contre l'incendie.
Vidéos.

Enseignements Pratiques

PROGRAMME (suite)

Alerte des secours.
Application des consignes de sécurité.
Mise en oeuvre effective des moyens d'extinction.
Sur demande, l'entreprise peut rajouter toute procédure ou cas particulier relatif à l'incendie, à la conduite à tenir en cas d'urgence, à communiquer pendant la formation.